

Bénéficier des nombreuses offres privilégiées avec nos partenaires !

En tant que porteurs de projet/créateurs-repreneurs d'entreprise bénéficiaires du dispositif « Créer, accompagner la jeune entreprise », vous pouvez profiter de nombreux AVANTAGES PARTENAIRES.

→ Les offres de services bancaires

Ces partenaires ont mis en place une offre d'accompagnement et de financement privilégiée (jusqu'à 28/30 K€) avec des taux attractifs et très compétitifs.



➤ Parlez-en à votre expert-comptable qui vous communiquera le détail de ces offres.

→ Les offres de protection sociale du dirigeant (santé, prévoyance), d'assurances de biens et de RCP



La Mutuelle qui va à l'essentiel



AG2R LA MONDIALE



GENERALI
Solutions d'assurances

Ces partenaires ont mis en place un programme spécifique qui s'articule autour d'une approche globale de vos besoins de protection.

➤ Demandez à votre expert-comptable le détail de ces offres privilégiées concernant les garanties santé et prévoyance, assurances de biens et RCP.



POUR BÉNÉFICIER DE CES OFFRES, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT PRODUIRE VOTRE JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION DANS LE DISPOSITIF « CRÉER, ACCOMPAGNER LA JEUNE ENTREPRISE ».

➔ Afin de faciliter les échanges avec les partenaires, votre expert-comptable vous communiquera les coordonnées des conseillers professionnels.

**Vous
Créez**

**Vous
Reprenez**

Détails et liste des Experts-Comptables participants sur :
www.creer-accompagner.fr

